



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Lundi 25 septembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 20

L'an Deux-mille-vingt-trois, le 25 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OUTREBON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2023

Présents : M. Pascal OUTREBON, Mme Séverine SICHÉ-CHOL, Mme Odile BRACHET-CONVERT, M. Laurent NAULIN, Mme Christiane ROUAND, Mme Emilie GRAU, M. Jean-Louis MONTCEL, M. Charles JULLIAN, Mme Giada RAVET, M. Loïc TAMISIER, M. Pierre-Henri JOUFFRE, M. Jean-Jacques COURBON, M. Yves CUBLIER, Mme Evelyne VIOLLET M. Pierre-Luc GUITTET, M. Marc MIOTTO.

Absents excusés : M. Sylvain NAVARRO a donné pouvoir à M. Jean-Jacques COURBON
Mme Geneviève CASCHETTA a donné pouvoir à M. Charles JULLIAN
Mme Mireille BERTHOUD a donné pouvoir à M. Marc MIOTTO
Mme Audrey MICHALLET a donné pouvoir à Mme Odile BRACHET-CONVERT

Absents : M. Sébastien CHAIZE, Stéphane LEMARCHAND

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques COURBON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 août 2023.**

Le PV de la séance du Conseil municipal du 28 août 2023 est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

Monsieur le Maire indique que la délibération prévue à l'ordre du jour et portant sur la convention de mise à disposition de locaux communaux pour les activités de la SPL EPM – Avenant n°2 est reportée à une prochaine séance, des éléments sont encore en attente.

Délibération n°20230925-01

▪ **Convention de fourrière 2024-2025**

La commune de Taluyers, ne disposant pas de fourrière communale, confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder, conformément aux dispositions des articles L211-234 et L211-26 du Code Rural et de la Pêche maritime, les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune.

La SPA de Lyon et du Sud-Est intervient sur demande d'un agent ou élu habilité à cette fin par la mairie afin d'assurer la prise en charge et le transport des chiens et des chats en divagation sur la voie publique ainsi que leur garde en fourrière pendant le délai légal.

La convention de fourrière est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et fixe le montant de l'indemnité forfaitaire pour la réalisation des prestations proposées à 0,80 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de Mme Séverine SICHE-CHOL),

- **APPROUVE** la convention de fourrière conclue du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 avec la SPA de Lyon et du Sud-Est au tarif de 0,80 € par an et par habitant ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

▪ **Budget Principal 2023 – Décision Modificative n°3**

Le conseil municipal en date du 27 mars 2023 a attribué une subvention d'équilibre de 5 000 € au CCAS. Or, les crédits afférents au coût de la navette ont été sous-évalués au budget CCAS, il est par conséquent nécessaire qu'une subvention complémentaire de 1 300 € soit versé par le budget principal.

Des subventions exceptionnelles ont été versées à des associations (OCCE du groupe scolaire et Prieurités talusiennes) après le vote du budget et les versements du passeport étape sont plus importants que ce qui avait été budgétisé.

Le montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est désormais connu (20 315 €), il est nécessaire d'ajuster les crédits correspondants.

Enfin, en investissement, le changement d'un PC au secrétariat nécessite d'abonder les crédits à l'opération correspondante.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	22 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	22 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362 : CCAS	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	22 800,00 €	22 800,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	22 800,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	22 800,00 €	0,00 €
D-2111-206 : ACQUISITIONS DIVERSES TERRAINS	24 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-185 : MATERIEL INFORMATIQUE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	24 800,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	24 800,00 €	2 000,00 €	22 800,00 €	0,00 €
Total Général		-22 800,00 €		-22 800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre supplémentaire du budget principal au CCAS pour l'exercice 2023, d'un montant de 1 300 €,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°3 du budget communal – exercice 2023, tel qu'indiqué ci-dessus.

Délibération n°20230925-03

▪ **Approbation du marché d'installation d'une piste d'athlétisme au groupe scolaire – avenant n°1**

Par délibération en date du 22 mai 2023, le conseil municipal a approuvé le marché d'installation d'une piste d'athlétisme au groupe scolaire à l'entreprise Green-Style – 19 chemin de la Lône – 69310 PIERRE BENITE pour un montant de 29 966,50 € HT.

Des travaux complémentaires ont été nécessaires en cours de chantier, notamment la fourniture et mise en œuvre de 50 m3 de terre végétale complémentaire le long de la piste, pour un montant de 2 400 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché d'installation d'une piste d'athlétisme au groupe scolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

Délibération n°20230925-04

▪ **Mandat spécial aux élus municipaux pour déplacement à Paris dans le cadre du 105^{ème} congrès des Maires**

Des élus peuvent être appelés à représenter la commune sur le territoire national, pour des missions à caractère exceptionnel, temporairement et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions doivent lors faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal, à des élus nommément désignés.

En effet, en application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement des frais de repas, de nuitée et de transport sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Le 105^{ème} Congrès des Maires aura lieu à Paris, du 21 au 23 novembre 2023. Cette manifestation est organisée chaque année et un déplacement d'élus est prévu en ce sens.

Le Congrès des Maires est l'occasion pour les congressistes de pouvoir débattre, échanger et interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs au travers de conférences, de débats en plénière et forums thématiques ou encore en points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'actions des communes. C'est aussi et surtout un temps fort de dialogues et d'échanges entre élus nationaux.

A cet effet, il est proposé de donner mandat spécial :

- Au Maire, Monsieur Pascal OUTREBON
- A Mme Séverine SICHE-CHOL, 1^{ère} adjointe
- A M. Jean-Jacques COURBON, 2^{ème} adjoint
- A Mme Odile BRACHET-CONVERT, 3^{ème} adjointe
- M. Laurent NAULIN, 4^{ème} adjoint
- A M. Charles JULLIAN, conseiller délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** mandat spécial au Maire, Pascal OUTREBON, à Mme Séverine SICHE-CHOL, 1^{ère} adjointe, à M. Jean-Jacques COURBON, 2^{ème} adjoint, à Mme Odile BRACHET-CONVERT, 3^{ème} adjointe, à M. Laurent NAULIN, 4^{ème} adjoint et à M. Charles JULLIAN, conseiller délégué, dans le cadre d'un déplacement à Paris pour le 105^{ème} Congrès des Maires de France qui se déroulera du 21 au 23 novembre 2023,
- **AUTORISE** la prise en charge uniquement des frais de nuitées et de transport liés à ce mandat spécial par paiement direct aux fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés aux élus susmentionnés, aux frais réels engagés, sur présentation des justificatifs de dépenses.

Décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés < 20 000 € HT			
Date	Objet	Fournisseur/demandeur/intéressé	Montant HT
30/08/2023	Fourniture de gazole pour cuve	CHARLES COMBUSTIBLES – 42400 Saint Chamond	2 387,20 €
31/08/2023	Cocktail inauguration travaux école	JACQUES LAFARGUE – 69630 Chaponost	1 396,00 €
01/09/2023	Tapis d'entrées du groupe scolaire	LMS – 69120 Vaulx-en-Velin	1 144,92 €
05/09/2023	Décolmatage et démoussage des courts de tennis	TENNIS DANIEL ROUX – 38260 La Frette	1 920,00 €
04/09/2023	Redevance logiciel de suivi des signalements du service technique	JVS MAIRISTEM – 51520 Saint Martin sur le Pré	1 595,01 €
08/09/2023	Reprise d'étanchéité et remplacement d'une descente sur toit salle d'animation	ATTILA – 69520 Grigny	1 049,35 €
08/09/2023	Reprise de l'étanchéité de couvertines sur toiture Maison des Associations	ATTILA – 69520 Grigny	733,20 €
08/09/2023	Reprise de l'étanchéité sur toiture du local des services techniques	ATTILA – 69520 Grigny	883,20 €
18/09/2023	Relevé topo des voies concernées par l'opération de sécurisation à venir	GEOCAD – 69960 Corbas	4 635,00 €
21/09/2023	Travaux de chauffage du logement d'urgence pour la famille ukrainienne	ENER 4 – 69630 Chaponost	885,04 €
22/09/2023	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dispositif de vidéoprotection	SARL TECHNOMAN – 69130 ECULLY	12 195,00 €
Décision d'aliéner de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;			
Date	Objet	demandeur/intéressé	Montant
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières			
Date	Objet	demandeur/intéressé	Montant
05/09/2023	Concession de 30 ans – NC 202		340 €
Exercice du droit de préemption			
Date	Désignation du bien	Adresse du bien	Décision
Conclusion et révision du louage de choses			
Date	Objet	demandeur/intéressé	Montant
01/09/2023	Convention d'occupation précaire d'une maison au 180 rue du Prieuré pour une durée de 6 mois	M. et Mme ZAHUTINA-VIZER Yana	Indemnité mensuelle de 80 €

Tour de table

M. Pascal OUTREBON. Avec Jean-Jacques, nous avons rencontré les nouveaux propriétaires du bar qui vont prendre la gérance à compter du 1^{er} novembre. Ils habitent Taluyers depuis quelques années. Nous avons voulu leur montrer notre volonté qu'ils réussissent et ouvrent davantage la partie bar, notamment le week-end.

M. Jean-Jacques COURBON. On espère que ça va redynamiser le centre-village, en tout cas c'est une bonne nouvelle. Le pot du 11 novembre, ouvert à la population, se fera chez eux.

M. Laurent NAULIN. L'entreprise BENETIERE et le bureau d'études interviennent mercredi pour réaliser les ajustements afin de régler la ventilation du groupe scolaire.

Mme Odile BRACHET-CONVERT. Concernant la mise en place du centre aéré cette année, beaucoup de parents n'arrivent pas à inscrire leurs enfants le mercredi car certains parents inscrivent puis désinscrivent au dernier moment. Les élus en charge de l'enfance de chaque commune ont décidé de mettre quelque chose en place : il a été décidé qu'entre deux périodes de congé scolaire, chaque famille ne pourra se désinscrire qu'une fois. Un courrier de la SPL

sera adressé aux familles pour leur expliquer. En outre, il y a un problème de place donc on réfléchit à augmenter les places d'accueil.

M. Marc MIOTTO. *Au niveau du SYDER, la proposition financière de dissimulation des réseaux rue Saint Agathe a été signée pour un montant de 89 000 € qui est fiscalisé sur 15 ans.*

M. Pascal OUTREBON. *A ce sujet, on cherche à avoir une fiscalisation constante pour le SYDER. Pour cette opération de la rue Saint Agathe à 89 000 €, l'impact sera de 5 € par an et par foyer.*

La séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance,

M. Jean-Jacques COURBON



Le Maire,

Pascal OUTREBON



